

Le gouvernement s'apprête à réformer en profondeur le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

Le texte, sous couvert de mettre un terme à " l'immigration subie " et de promouvoir " une immigration choisie ", liquide les droits fondamentaux et réduit, en le faisant, les étrangers à la seule force de travail qu'ils représentent.

**Informez-vous** (textes de loi, analyses juridiques, agenda des actions) et **signez la pétition** sur :

[www.contreimmigrationjetable.org](http://www.contreimmigrationjetable.org)

« **Uni(e)s contre une immigration jetable** »

**360 associations signataires**

Pour plus d'infos : [communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org)

Tel : 01 56 55 51 07 – Fax : 01 42 55 51 21

---

## BON DE SOUSCRIPTION

Pour financer ses actions publiques de sensibilisation et d'information, le collectif fait appel à votre soutien.

Merci de d'adresser votre participation par chèque bancaire ou postal à l'ordre de CEDETIM - Immigration jetable ou par virement bancaire

N° de compte : 30004 01594 00000618174 27

Renvoyer ce bulletin à CEDETIM (immigration jetable)

21 ter, rue Voltaire - 75011 PARIS

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal, Ville : .....

Je m'engage à soutenir votre action en versant : ..... euros

Date et signature :

# LA FRANCE INVENTE L'ÊTRE HUMAIN JETABLE!

Dénonçons le projet de loi sur l'immigration !



*Mobilisations nationales le 18 mars*

*Grand concert (gratuit)  
et village pour l'égalité des droits  
le 2 avril à Paris  
place de la République*

**Informations locales sur  
[www.contreimmigrationjetable.org](http://www.contreimmigrationjetable.org)**

## DEMAIN SI LA LOI PASSE...

**Vous croisez Mamadou, votre voisin du 6<sup>ème</sup>**, un peu plus soucieux et triste que d'habitude, alors vous lui demandez si ça va. Trois ans qu'il n'a pas vu sa femme et ses enfants et qu'il vous parle de les faire venir en France un jour. Il y a 6 mois, il vous avait invité à sa fête car il venait enfin d'être régularisé. Cela lui faisait plaisir aussi d'avoir décroché ce 30m<sup>2</sup> après tant de galère, c'était indispensable pour présenter une demande de regroupement familial. Pour autant, il n'est même pas sûr que son logement sera acceptable pour que le dossier aboutisse. Seulement, il doit encore attendre un an avant de faire une demande de regroupement, et elle peut être refusée. Pire, il n'est vraiment pas sûr que son pays fasse parvenir les pièces d'état civil nécessaires. Ses amis maliens lui ont dit que cela pouvait prendre des années. Alors, évidemment, il finit par se dire que cette loi ne lui laisse aucune chance de revoir sa famille avant longtemps...surtout qu'il doit la faire venir en une fois.

**Thomas, un de vos amis**, est tombé fou amoureux d'Elena lors d'un voyage en Ukraine. Après plusieurs allers-retours, Elena est venue en France avec un visa de tourisme et ils se sont mariés. Il pensait que c'était simple qu'elle obtienne un titre de séjour suite à leur mariage. Erreur !! Sa femme est allée à la préfecture pour obtenir un titre de séjour, son visa de tourisme ayant expiré quelques jours auparavant. Mais avec la loi de 2006 ce n'est plus possible.

Désormais, pour vivre en France légalement, Elena n'a pas eu d'autre solution que de repartir en Ukraine et de demander un visa de long séjour. Sauf que Thomas vous annonce ce soir qu'elle en est à sa troisième demande sans réponse. Et, si elle finit par l'obtenir, trois ans de mariage (au lieu de deux avant) et la preuve de son intégration leur seront nécessaires pour qu'elle obtienne une carte de résident. Autant dire qu'on dissuade toute personne de se marier avec un étranger dans ces conditions !

**Ce soir, vous êtes restés plus tard que d'habitude au boulot**, Vous croisez Oury qui vient faire le ménage tous les soirs dans votre entreprise. Vous le connaissez bien, vous discutez souvent ensemble : chaque fois qu'il vous reste des dossiers à terminer. Ce soir, il vous paraît bouleversé. Vous le questionnez. Se sentant en confiance, il vous dit qu'il est sans-papiers. Il n'a pas revu sa famille depuis 1997, date à laquelle il est arrivé en France. Il pensait être régularisé l'année prochaine en prouvant ses dix années de présence et enfin faire venir auprès de lui sa femme et ses enfants. Seulement, la loi est passée aujourd'hui, le droit à une régularisation après 10 ans de présence n'existe plus. Désormais, ses papiers dépendent de l'arbitraire d'une administration poussée chaque jour à multiplier les refus et les expulsions. Oury peut bien rester 30 ans en France, ce sera toujours pareil.

**Comme tous les jours, vous déjeunez avec votre collègue Paola.** Elle a été embauchée pour une durée d'un an non renouvelable, selon une procédure prévue par la nouvelle loi. Depuis 2 mois, vous êtes la seule personne à qui elle ose parler du cauchemar quotidien qu'elle vit, en raison du harcèlement sexuel dont elle est victime par son directeur. Vous lui avez dit que des lois existent pour la protéger. Comme elle l'a prévenu qu'elle allait porter plainte s'il n'arrêtait pas, son directeur lui a annoncé, du coup, qu'elle sera licenciée. En fait, Paola pourrait l'attaquer en justice pour harcèlement mais le licenciement met fin à son droit à un titre de séjour depuis la loi de 2006...Elle sera loin avant de voir l'issue du procès, et son employeur le sait. Vous n'aviez pas réalisé que Paola était à ce point sur un siège éjectable, et que sa vie en France ne dépendait que du bon vouloir de ses employeurs...

**Pétition nationale à signer sur [www.contreimmigrationjetable.org](http://www.contreimmigrationjetable.org)**

## REFORME DU DROIT DES MIGRANT(E)S UNE ATTAQUE SANS PRECEDENT !

### NOUS REFUSONS LE PROJET DE LOI, QUE PREPARE LE GOUVERNEMENT SUR L'IMMIGRATION !

La nouvelle réforme du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) conduit à **une négation radicale des droits fondamentaux de la personne**. Elle restreint encore plus radicalement le droit au séjour pour les familles, les conjoints, les enfants, de toutes celles et ceux qui construisent leur vie en France. Elle entérine la quasi-disparition de cet outil d'« intégration » qu'était la carte de résident. Elle s'attaque au séjour des malades étrangers.

Si ce projet est adopté, il ne fera pas bon s'aimer entre Français-e-s et étranger-e-s, vouloir vivre avec sa famille ou avoir des enfants. Pour ceux-là, la multiplication sans fin des conditions rendra **l'espoir de la régularisation bien vain**.

Le projet s'inscrit délibérément dans une **perspective utilitariste**. Le gouvernement affiche sa volonté d'aller piller les capacités et talents dans le monde. Ne sera « acceptable » que l'étranger perçu comme rentable pour l'économie française. Quant aux autres, ni leur situation personnelle, ni leur situation familiale ne leur conféreront désormais des droits, au point que les régularisations deviendront quasiment impossibles. Ce projet crée une nouvelle catégorie de travailleurs étrangers dont la durée du séjour est limitée au bon vouloir de leur patron. De plus, la suppression du droit à la délivrance d'un titre de séjour, pour les étrangers présents depuis au moins dix ans en France, les condamne à l'irrégularité perpétuelle. Le projet sélectionnera également beaucoup plus l'entrée des étudiants étrangers.

Quant aux étrangers en situation régulière, **le droit de vivre en famille devient un exploit** : le gouvernement prévoit de durcir les conditions du regroupement familial (ressources, avis du maire sur l'« intégration » de la famille). Il jette la suspicion sur les pères étrangers d'enfants français, qui devront justifier de leur paternité.

A lire le nouveau projet gouvernemental sur l'immigration, pour espérer obtenir et conserver leur titre de séjour les étrangers devront cumulativement être « bien intégrés », bien vus par le maire de leur commune, en bonne entente avec leur conjoint, appréciés par leur patron, disposant d'un bon salaire et d'un grand logement.

Sachant qu'une réforme du droit d'asile devrait largement réduire les conditions d'octroi du statut de réfugié, c'est l'ensemble des droits des étrangers qui est en danger. **Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de réagir**. En stigmatisant les étrangers, le gouvernement tente de nous opposer les uns aux autres et il brade les libertés fondamentales.

**Nous appelons donc à nous mobiliser contre la réforme CESEDA qui, si elle était adoptée, ferait des étrangers en France, réguliers ou irréguliers, une population de seconde zone, privée de droits, précarisée et livrée pieds et poings liés à l'arbitraire du patronat, de l'administration et du pouvoir.**

Déjà plus de 14.000 particuliers et 360 organisations signataires. Rejoignez-nous !